

17^e CONGRÈS NATIONAL DE L'APICULTURE FRANÇAISE

Villefranche-sur-Saône, samedi 25 octobre 2008

Présentation du rapport de la mission sur l'apiculture française par Monsieur le Député Martial SADDIER

Transcription intégrale de l'intervention de Monsieur Martial SADDIER, des questions des apiculteurs, et des réponses de Monsieur le Député.

HENRI CLÉMENT, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française - UNAF

En février 2008, Monsieur FILLON confiait à Monsieur SADDIER, une mission concernant le développement de la filière apicole, "Pour une filière apicole durable". Monsieur SADDIER a rencontré les différents intervenants de l'apiculture et a rendu son rapport au premier Ministre, ainsi qu'à Monsieur BARNIER, Ministre de l'Agriculture, à Madame KOSCIUSKO-MORIZET et Monsieur BORLOO de "l'Environnement".

Aujourd'hui nous allons donc lui donner la parole pour qu'il nous présente ce rapport. Monsieur SADDIER c'est à vous.

Martial SADDIER, Député de Haute-Savoie, Chargé par Monsieur le Premier Ministre François FILLION, du rapport : "Pour une filière apicole durable"

Monsieur le Président,

Merci de votre accueil et merci de votre invitation. Je suis très heureux de vous retrouver effectivement après plusieurs mois passés avec vous, non pas continuellement, mais en tout cas, pour avoir eu l'occasion de vous rencontrer régulièrement durant cette mission.

Je voudrais aussi saluer le Président local, Alain ROUCHON, saluer Mesdames et Messieurs des Syndicats départementaux et régionaux de l'ensemble de l'hexagone, saluer les délégations européennes et mondiales, saluer Madame la Présidente du SNA, et puis saluer également le Président du comité d'organisation du Congrès Mondial que vous avez décroché. Depuis bien longtemps la France ne l'avait pas eu – depuis je crois presque une trentaine d'années – et donc bravo Monsieur le Président, et d'ores et déjà je formule les vœux. Mais je sais qu'à Montpellier ce sera une grande réussite l'année prochaine... et si d'ici là, je peux vous aider auprès du gouvernement pour appuyer l'organisation, vous pourrez compter sur moi.

Je voudrais aussi saluer – je sais qu'il est à vos côtés – mon collègue député Bernard PERRUT, Maire de cette commune qui vous accueille et qui je crois était là pour l'inauguration.

Mesdames et Messieurs, d'abord Monsieur le Président CLÉMENT, merci très sincèrement, du dialogue, de l'écoute et de la disponibilité, dont vous avez fait preuve durant cette mission.

Vous m'avez apporté sans a priori du temps en auditions. À travers vous je voudrais remercier tous les apiculteurs, les apicultrices, qui m'ont accueilli dans les différents départements de France lors d'une mission qui veut qu'il y ait des auditions théoriques à Paris, à l'Assemblée Nationale, et qu'il y ait aussi des visites sur le terrain. C'est ce que j'ai essayé de faire.

Je voudrais tout d'abord, Mesdames et Messieurs, vous rappeler, le fonctionnement de notre institution et vous réaffirmer combien – non pas le rapport, je vous laisse juge, mais en tout cas – la commande de la mission est importante.

Il s'agit, au sens de la Constitution Française et du règlement de l'Assemblée Nationale, d'une mission parlementaire, au sens d'un parlementaire en mission, commandée directement par Monsieur le Premier Ministre, François FILLON, délégué auprès de deux ministères extrêmement importants :

- le ministère d'État de Jean-Louis BORLOO et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, dont je vous rappelle qu'il est le ministère le plus important après le Premier Ministre. Il est le numéro deux du gouvernement,
- et le Ministre de l'Agriculture. Ce Ministère de l'Agriculture dont il n'est pas besoin de rappeler le rôle important et historique qu'il joue dans notre pays.

C'est donc bien une commande du plus haut niveau de la République qui a été enfin demandée sur le problème des apoïdes sauvages, des abeilles et de l'apiculture en général. Je voudrais insister sur le fait que nous devons ensemble tenir compte de cette prise de conscience – certains penseront qu'elle est un peu tardive – de cette prise de conscience au plus haut niveau de l'État, d'une volonté de faire un bilan exhaustif si possible de la situation, et surtout d'être force de proposition pour que nous essayions ensemble, d'apporter le plus rapidement possible des solutions.

Je voudrais également vous préciser, parce que j'en ai beaucoup discuté avec les responsables, avec votre président, avec certains et certaines d'entre vous que j'ai eu l'occasion de croiser sur le terrain : cette mission est une mission généraliste et transversale et c'est une mission d'une durée relativement courte eu égard au problème que vous connaissez depuis de longues années puisqu'il s'agit d'une mission de six mois. La mission n'avait donc pas pour objet de rendre tel ou tel verdict sur telle ou telle spécialité, notamment tel ou tel produit ; elle avait pour mission de faire une analyse la plus exhaustive possible, sur l'ensemble de la filière apicole, et j'ai envie de dire, pour prendre l'image : du couvain jusqu'au pot de miel. Je me suis donc attaché, à l'échelle française, à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale, de faire du mieux que je pouvais pour rendre ce rapport, qui a été remis à Monsieur BARNIER, à Madame KOSCIUSKO-MORIZET, votre Président le rappelait, dans l'esprit de la lettre de commande.

En ce qui concerne le contenu du rapport, vous en avez eu un certain nombre d'échos – j'ai eu l'occasion de le présenter à la presse et à l'ensemble des Présidents vous représentant, dont votre syndicat – la mortalité et la surmortalité des abeilles, vous le savez, est aujourd'hui quelque chose qui n'est plus contestable.

Il faut y associer la disparition, ou en tout cas la quasi disparition d'un certain nombre d'apoïdes sauvages, ce qui laisse présager un problème qui, aujourd'hui, est non seulement français, mais qui est maintenant clairement identifié à l'échelle européenne et mondiale. Le rapport, dans son introduction, sacralise et réaffirme

l'absolue nécessité de ne plus contester cette surmortalité des abeilles, et de ne plus contester que nous sommes sur un déclin de la présence à l'échelle mondiale, des apoïdes sauvages.

Le rapport réaffirme aussi que nous sommes bien dans une situation et face à une filière qui est une filière animale. Qui peut en effet contester que l'abeille soit bien une filière animale ?

Or, l'absence de structuration de la filière et l'absence d'organisation laissent à penser – contrairement à ce que nous pouvons rencontrer dans toutes les autres filières animales de notre pays, en Europe et dans le monde – qu'il y a lieu, avant de rentrer dans le vif du sujet d'un certain nombre de problèmes, et avant d'espérer pouvoir être force de propositions et espérer résoudre un certain nombre de problèmes, d'essayer d'organiser de votre côté, Mesdames et Messieurs les apiculteurs, une filière.

Mais il y a lieu de demander l'équivalent et la même exigence d'organisation, de la part de gouvernants et de la part de Ministères, où actuellement, compte tenu du fait que la charge de l'apiculture est dispersée dans beaucoup de directions, il est absolument difficile pour vous d'obtenir des réponses. Il faut reconnaître aussi qu'il est très difficile pour le Ministère lorsqu'il y a un problème qui est posé, d'obtenir un tour de table représentatif en essayant de mettre tous les acteurs autour d'une même table dans un dialogue, y compris quand le problème qui est soulevé est un problème consensuel.

Parce que je voudrais vous redire en introduction, qu'il y a quand même – pour avoir auditionné tout le monde, des plus petits apiculteurs jusqu'aux plus gros, des apiculteurs de montagne jusqu'aux apiculteurs urbains, des apiculteurs ruraux jusqu'aux périurbains – il y a Mesdames et Messieurs soyez en persuadés, très majoritairement, des points d'accord. Il y a très majoritairement un consensus, sur un certain nombre de sujets sur lesquels je souhaite que nous puissions travailler très rapidement.

Le rapport propose donc dans cet esprit, que nous essayions ensemble de structurer un peu notre filière, Président, et là nous allons avoir besoin de vous. Nous proposons à terme de mettre en place une interprofession, dont il conviendra – et il faudra un peu de temps – d'élaborer les règles du jeu. En attendant cette interprofession – comme nous l'avons fait et obtenu de nombreux résultats avec l'agriculture biologique – nous souhaitons et j'ai proposé (ce qui a été retenu par le Ministre) la mise en place d'un comité de pilotage qui sera mis en place avant Noël. Votre président y trouvera toute la place qui lui revient. J'ai fait une proposition dans ce sens au Ministre pour la composition de ce comité de pilotage.

Ce comité de pilotage réunira des représentants (représentatifs bien sûr), de l'ensemble de la filière, du couvain jusqu'à la commercialisation, pour que nous puissions ensemble faire vivre et faire remonter aux pouvoirs publics, à la fois les difficultés que nous rencontrons, mais surtout être force de proposition. Et puis nous aborderons aussi les points difficiles et les points délicats. Sur certains nous n'arriverons pas tout de suite à trouver un consensus, mais en tout cas cette capacité de dialogue et cette capacité de travailler ensemble, devra, j'en suis persuadé – comme cela a été le cas en agriculture biologique, puisque nous

travaillons ensemble depuis quatre ans sur ce modèle – devra forcément déboucher sur des avancées significatives.

J'ai également proposé, ce qui a été retenu, que dans les plus brefs délais, soit créé un institut technique et scientifique, dont l'indépendance, Monsieur le Président, ne pourra pas et ne devra pas être remise en cause, je vous rejoins sur cette analyse. Cet institut technique est là pour parler des spécificités des programmes techniques et scientifiques. Afin d'accélérer sa mise en place, il a été proposé qu'il soit adossé à une structure existante l'ACTA (instituts des filières animales et végétales). Ne voyez aucune volonté de l'adosser à qui que ce soit. J'ai fait cette proposition parce que, si on ne part de rien, on en a pour 5 à 6 ans à le mettre en place. Je crois que l'ACTA a prouvé dans ce pays son indépendance, tous les grands progrès en terme d'agriculture raisonnée – pas tous, mais une grande partie, notamment sur les cultures spécialisées – proviennent de cet institut et donc, nous avons je crois intérêt à valider le fait que cet institut technique puisse démarrer très rapidement, adossé à l'ACTA. Le Ministre de l'Agriculture l'a confirmé, et a doté avant la fin de l'année (2008) cet embryon d'institut technique, de 150 000 €, afin non pas je le précise, de faire des programmes de recherche, parce que ce n'est pas suffisant, mais que l'on ait déjà un budget de fonctionnement auprès du comité de pilotage pour mettre le plus rapidement possible en place cet institut technique.

Enfin, puisque nous parlons d'une véritable filière, le rapport propose, et là aussi n'y voyez pas une volonté de vous contrôler, ou en tout cas de surenchérir l'Administration, mais que la déclaration annuelle des ruches soit remise en place. Elle le sera à compter du premier janvier 2010. Car il faut un peu de temps pour remettre en route la mécanique, mais surtout nous souhaitons mettre en place un système qui soit le moins lourd possible vous concernant.

Pourquoi cette déclaration de ruches ? Parce que, lorsque l'on parle d'une filière, la base d'une filière, c'est la connaissance du cheptel. Or aujourd'hui, nous ne connaissons pas le cheptel, nous le connaissons avec du retard. Lorsqu'il y a des mortalités, elles ne sont pas connues suffisamment rapidement pour être réactif. Il y a donc lieu – je crois que c'est une mesure consensuelle – de remettre en place cette déclaration annuelle des ruchers.

Ces mesures qui sont d'ores et déjà concrètes ont fait l'objet d'amendements de ma part, qui sont dans la première lecture votée de la loi un du "Grenelle de l'environnement". La mise en place de l'interprofession, la sacralisation d'un institut technique de l'abeille, la remise en place de la déclaration des ruchers, ont été votées en première lecture à la quasi-unanimité de l'Assemblée Nationale, mardi dernier, en ce qui concerne votre filière.

Voilà sur les introductions. Je sais que les apiculteurs sont passionnés, et j'ai pu le vérifier... On s'intéresse et on est aussi passionné sur les véritables causes que vous pensez être identifiées sur la mortalité. Mais je me permets d'insister, Président, sur cette introduction, parce que sans cette capacité ensemble – et je sais pouvoir compter sur vous – à fédérer, à se mettre autour de la table, et à donner l'image que notamment sur un certain nombre de problèmes, la filière apicole Française est capable d'être force de proposition, consensuelle – et je sais que nous pouvons le faire ensemble, sur un certain nombre de problèmes – nous n'arriverons pas à

obtenir des avancées significatives, et surtout des arbitrages significatifs de la part du ministère de l'Agriculture, du MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire), du Premier Ministre et du Président de la République.

Nous avons donc le devoir – certes quelquefois de nous dire la vérité autour de ce comité de pilotage, mais nous avons le devoir, ensemble – de faire vivre cette institution nouvelle, qui sera encore une fois, mise en place avant Noël. Afin de renvoyer cette image auprès des ministres, j'ai demandé et proposé dans le rapport, qu'un seul interlocuteur soit identifié dans les Ministères. Je prendrai l'exemple des certificats pour l'exportation où plusieurs d'entre vous m'ont dit qu'il est impossible dans ce pays d'avoir un certificat d'exportation pour du miel : on ne sait plus à qui s'adresser dans les ministères. Ce sera du passé bientôt. Un inspecteur général des services a été désigné. Il est en ce qui concerne l'Administration, le "Monsieur Abeille". Il est l'interlocuteur unique sur le MEEDDAT et sur le Ministère de l'Agriculture. Il sera le secrétaire de séance du comité de pilotage, et c'est donc vers lui, et uniquement vers lui maintenant, que vous vous adresserez, et ce sera à lui de courir les autres directions pour obtenir des réponses. Ce qui a quand même un petit peu, Président, vous qui êtes souvent à Paris dans les Ministères, changé la donne... et donc je vous confirme que j'ai accepté de présider ce comité de pilotage sur proposition de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et de Michel BARNIER.

Cet institut technique, ce comité de pilotage – nous en venons à ce qui vous passionne le plus – va devoir être force de proposition, concernant les causes potentielles de mortalité des abeilles. J'ai essayé de présenter les propositions en trois grands blocs.

Le premier grand bloc, qui me paraît comme les deux causes majoritaires les plus essentielles, dans lequel au-delà de la présentation du rapport – je l'ai bien dit devant la presse et je l'ai redit au Ministère de l'Agriculture et je le réaffirme devant vous – je considère qu'il n'y a pas de préséance. Ce sont à la fois à travers l'état sanitaire du rucher, et les produits phytosanitaires, les deux principales causes pour moi de mortalité, ou en tout cas de difficultés, que vous rencontrez dans la gestion de vos ruchers.

Un second bloc, qui touche autour de critères tels que le changement climatique, la biodiversité, la ressource de l'abeille en ressources protéiques... j'y reviendrai tout à l'heure.

Et puis un troisième bloc de propositions diverses et variées qui m'ont été remontées lors des auditions, et qui sont des propositions, qui tout simplement sont des propositions de bon sens que vous m'avez faites, vous qui vivez tous les jours votre passion sur le terrain, et dont il m'a semblé que la République ferait honneur à vous rendre grâce sur ces propositions. Et là aussi les ministres ont souhaité faire des gestes dès la remise du rapport... je vais vous en parler dans quelques instants afin que l'on puisse ensemble lever un certain nombre de points qui vous pourrissent – excusez moi l'expression – la vie au quotidien.

En ce qui concerne le premier bloc qui est le plus important, je crois que le comité de pilotage et l'Institut Technique devront réaffirmer la nécessité, tout d'abord, de

relancer un programme de recherche sur les apoïdes sauvages, qui a été abandonné dans notre pays. Car les apoïdes sauvages, peut-être en amont de l'abeille, sont encore plus les Sentinelles de l'environnement que vous ne pouvez l'être avec vos ruchers.

Ce comité de pilotage devra aussi à mon sens, intensifier les recherches concernant certaines maladies. Il apparaît très clairement au fil des auditions, que l'état sanitaire du rucher – dans certains cas, pas toujours – souffre d'attaques de plus en plus virulentes et d'un affaiblissement général de la colonie, qui fait que lorsqu'un autre facteur intervient, et bien quelquefois, on passe de la survie du rucher, à la mortalité.

Je vais passer rapidement... vous les connaissez. Et notamment le varroa, a été quasiment cité dans toutes les auditions ; a été cité dans toutes les visites sur le terrain, avec un certain nombre d'interrogations sur le coût des produits qui sont à votre disposition, sur le seul produit commercial qui est à votre disposition, sur la seule pratique d'agriculture biologique qui est à votre disposition, sur des interrogations concernant les résistances potentielles.

Bref, il y a lieu au niveau de l'Institut Technique, d'intensifier la recherche sur cet acarien afin de vous proposer et d'essayer, avec vous, de trouver le plus rapidement possible un procédé d'agriculture biologique – ce serait formidable – et en tout cas d'essayer avec la firme qui le commercialise, de lever le doute ou pas sur la résistance. Et pourquoi pas d'essayer en attendant le miracle biologique, des produits complémentaires qui vous permettent à un coût raisonnable – je le dis parce que j'ai bien compris que le coût du traitement était exorbitant pour un certain nombre d'entre vous des méthodes alternatives de lutte. D'autres maladies ont été citées, mais vous les connaissez, en ce qui concerne les viroses, et les nosémoses.

Le second point – et je vous redis que dans la présentation du rapport je les ai mis sur un plan d'égalité – c'est tout ce qui touche les produits phytosanitaires. J'ai pu identifier deux thématiques, Président, dans les produits phytosanitaires. La problématique de l'action des molécules, des matières actives, et tout le débat notamment au sujet des nouvelles molécules qui sont sorties il y a une dizaine d'années... et puis malheureusement les accidents liés aux bonnes pratiques agricoles.

Et je voudrais insister sur ce point, parce que je crois qu'il faut tout d'abord dissocier les deux... qu'il y a lieu d'identifier très clairement les deux parce que les accidents de bonne pratique agricole, cela arrive – et manifestement cela arrive encore – entre un agriculteur conventionnel et un apiculteur, et qu'il y a lieu d'identifier les deux surtout parce que les réponses ne sont pas les mêmes.

Je voudrais tout d'abord commencer, par le débat sur les matières actives. Je rejoins la position de votre Président, et la position d'une majorité d'apiculteurs, où je crois – et je l'ai écrit dans le rapport – qu'il y a lieu de modifier les critères d'homologation des produits phytosanitaires. En effet, les nouvelles matières actives qui sont sorties depuis une dizaine d'années, et qui agissent avec de nouveaux modes d'action, ne tiennent pas suffisamment compte, lors des critères d'homologation – au niveau

européen me semble t-il – d'un certain nombre de points qui ont été soulevés par les apiculteurs de France, mais je crois aussi par les apiculteurs européens et mondiaux.

Je pense notamment à la problématique de la rémanence dans le sol. Je pense à la rémanence des matières actives à très faible dose dans le pain de pollen, et la potentielle combinaison de plusieurs matières actives à faible dose dans le pain de pollen, lorsqu'il reste notamment au contact de l'abeille, de la reine, du couvain, ou des ouvrières pendant une période très longue. Et je pense notamment à la période hivernale. Je crois que nous n'avons pas suffisamment creusé les incidences potentielles de la présence de ces matières actives, même à faible dose, ou de la combinaison potentielle de ces matières actives à faible dose.

Je crois qu'il y a lieu aussi de multiplier les essais et d'élargir l'homologation de ces produits sur la problématique de l'orientation, ou plutôt de la désorientation des abeilles, et du problème identifié qu'elles ne retrouveraient pas leur ruche au contact de ces produits.

Enfin, je crois qu'il y a lieu – et là aussi je pense pouvoir dire que les firmes nous rejoignent sur un certain nombre de points – qu'il y ait dans ces processus d'homologation, une prise en compte beaucoup plus importante du couvain, et de l'effet de ces matières actives sur le couvain.

Voilà quatre points que j'ai écrit dans mon rapport et que je défendrai avec le comité de pilotage. Je pense que l'on va pouvoir trouver un consensus assez rapidement, et qu'il y a lieu – je l'ai dit aux ministres concernés – que la France se positionne clairement, le plus rapidement possible, y compris à l'échelle européenne avec nos amis des pays Européens les plus avancés sur cette problématique, pour que nous obtenions dans des délais qui sont ce qu'ils sont – je ne peux pas faire rêver les gens, Président, je ne l'ai jamais fait, et ce n'est pas ma manière de travailler, mais en tout cas, si nous arrivons à ouvrir ce débat, cela nous laisse un temps à moyen terme, où nous pourrions obtenir – un changement, une évolution des compléments d'information en amont de l'homologation de ces produits phytosanitaires... Ce qui nous éviterait ensemble d'avoir, après, à gérer la crise sur le terrain et de ne plus savoir, dans certains cas, comment on fait pour se sortir de situations difficiles.

Donc, je crois que c'est la véritable piste, et vous pouvez compter sur moi pour me battre à vos côtés auprès du Ministre de l'Agriculture et auprès du MEEDDAT, pour que la France relaie à l'échelle européenne, tout simplement une nouvelle prise en compte de la présence des apoïdes sauvages, de la présence des abeilles, et de l'incidence des nouvelles matières actives homologuées dans toute l'Europe et dans le monde, sur les apoïdes sauvages et sur les abeilles.

Le deuxième volet ce sont les mauvaises pratiques agricoles. Je voudrais vous prendre un exemple, puisque j'ai été conseiller en chambre d'agriculture, et que, avec mes fonctions j'ai été amené à faire un certain nombre de constats d'assurance sur des accidents de bonne pratique agricole.

Qu'est ce qui se passe quand un agriculteur, qui fait... du maïs – peu importe – qui met un coup de désherbant ? Il y a des pommiers à côté. Un coup de vent, cela peut arriver... il ne l'a pas fait exprès... il ne fait pas attention... il y a un coup de

désherbant qui passe sur les pommiers d'à côté. En quarante-huit heures, tout est réglé. C'est consensuel. L'agriculteur dit : j'ai fait une bêtise. Il le reconnaît. On se met autour de la table. Et en quarante-huit heures, il y a un constat qui est fait ; il y a une prise en charge ; il y a une assurance et le problème, non pas est réglé, il est regrettable, mais en tout cas, il est réglé.

Qu'est-ce qui se passe lorsqu'un apiculteur rencontre une mortalité, constate une mortalité, même si c'est consensuel entre l'agriculteur d'à côté et lui ? D'abord, si vous obtenez un prélèvement d'un service officiel dans les quarante-huit heures, c'est que vous êtes très fort, parce que souvent les abeilles ont été complètement biodégradées, avant même qu'il y ait un service officiel qui daigne se déplacer. Ensuite, on est à la sortie de l'hiver... donc vous avez votre saison qui arrive ; il faut que vous réagissiez ; il faut que vous identifiez le problème, parce que s'il y a une mortalité et que l'on remet des nouvelles ruches sans avoir analysé le problème, on ne sait pas s'il ne va pas se passer la même chose.

Là, admettons que quelqu'un se déplace dans les quarante-huit heures. Vous envoyez les abeilles, vous avez la réponse entre quatre et six mois plus tard. Ce qui est très pratique pour votre saison apicole. Et puis vous avez bien évidemment envoyé l'abeille avec une suspicion d'intoxication, puisque le problème a été identifié en toute bonne foi avec le voisin... et là le laboratoire d'analyse regarde l'abeille et s'il trouve un varroa – un varroa ! – il vous renvoie l'abeille six mois plus tard en disant : "cause de mortalité : varroa". Voilà. Vous l'avez tous vécu. Cela n'est plus acceptable.

Je l'ai écrit. Je l'ai dit aux Ministres qui l'ont reconnu. Il faut qu'il y ait une meilleure formation des agriculteurs. Il faut qu'il y ait un code des bonnes pratiques qui tienne compte – comme on en a parlé pour l'homologation des matières actives – qui tienne compte de la présence des abeilles.

C'est pour cela notamment que j'ai proposé la mise en place, qui a été soulignée par Michel BARNIER, d'un BTS, pour que nous puissions monter d'un cran. Il ne s'agit pas de remettre en place le travail formidable qui est effectué dans les différentes maisons familiales de notre pays. Mais je souhaite, j'ai proposé – ce qui a été retenu par Michel BARNIER – que nous puissions monter d'un cran en matière de formation, et qu'il y ait une section de BTS apicole, qui puisse être ouverte dans notre pays, afin qu'un certain nombre de préconisateurs, un certain nombre d'agriculteurs, aient une formation qui tienne compte de la présence des apoïdes sauvages et des abeilles dans notre pays.

Je crois qu'à terme, c'est le vrai pari à faire, pour que ces accidents de bonne pratique ne se produisent plus.

Il y a donc lieu de mettre en place une meilleure formation, d'analyser et de mettre en place un véritable protocole de prélèvement afin qu'en cas d'accident avéré, d'intoxications chroniques ou aiguës, il y ait dans les vingt-quatre heures ou dans les quarante-huit heures, un prélèvement, qu'il y ait une réponse de type "crise sanitaire" – vous avez la réponse dans les vingt-quatre à quarante-huit heures – et qu'enfin ces dégâts lorsqu'ils sont reconnus, occasionnels et surtout accidentels, fassent l'objet d'un remboursement.

Parce que quand vous allez voir votre assurance, six mois plus tard, et que vous avez une expertise qui vous dit, "ce n'est pas le produit, c'est le varroa", et bien vous savez bien, mesdames et messieurs, que l'assurance ne fonctionne pas ; que vous n'êtes pas remboursés. Ce n'est pas normal, je l'ai écrit. Je vous le redis devant vous, et je demanderai au comité de pilotage d'organiser avec les responsables de ce secteur, notamment des compagnies d'assurances, le plus rapidement possible, des priorités sur ces aspects-là.

Enfin pour laisser du temps au dialogue, Monsieur le Président, cette surmortalité provoque bien évidemment, l'absolue nécessité de régénérer les ruches. Et donc, la nature ayant horreur du vide – et par nécessité absolue de survie – et bien le monde apicole a bien dû s'organiser pour faire en sorte, à chaque printemps, ou au cours de la saison, que vous ayez à votre disposition de nouvelles reines, et de nouveaux ruchers.

Simplement, le monde a évolué. J'étais hier en tant que Président des élus de la montagne, en Lozère, un département que vous connaissez bien. Qui aurait pu croire que la fièvre catarrhale ovine, le sérotype 1, le sérotype 8, et maintenant un sérotype dont on ne sait plus trop ce que c'est, mais en tout cas combiné, passe directement de la Hollande à la Lozère ? Simplement le réchauffement climatique, les échanges mondiaux, les échanges commerciaux, la libre circulation des biens et des personnes ont apporté une nouvelle donne contre laquelle, au niveau de la production des reines, au niveau de la protection de notre patrimoine génétique et au niveau de la protection de nos territoires et de nos ruchers contre les espèces invasives, nous avons le devoir, là aussi, puisque nous sommes en face d'une filière animale, de mettre en place, si c'est possible, une filière de production de reines en mettant un minimum de règles du jeu.

On se le dit entre nous : je sais qu'il arrive des reines du monde entier, par colis Chronopost. Je ne suis pas sûr qu'un de ces jours, il n'y ait pas des reines qui arrivent dans ce colis Chronopost et que l'on ne doive pas après, pendant de nombreuses années, lutter contre une espèce invasive qui aurait pu arriver en même temps.

Il y a donc lieu, je crois, de mettre en place une filière de production.

Enfin , puisque je vous ai parlé d'espèces invasives, susceptibles de venir, avec ces filières de reines, je crois que le rapport vous aura donné un gros coup de main sur le frelon asiatique. Je l'ai clairement identifié comme étant un danger réel, un danger pour les apoïdes sauvages, pour la biodiversité, pour vos ruchers... Mais je reste persuadé aussi que malheureusement, la multiplication de ce frelon provoquera par son comportement lorsque l'on approche du nid, un accident de sécurité civile. Et c'est pour cela que je me suis permis de prendre en exemple les propositions faites par Monsieur le Préfet de Dordogne sur la généralisation du piégeage sélectif, dont je conviens que scientifiquement, il reste encore à améliorer les pièges. Mais je souhaiterais que là aussi, les instituts techniques et scientifiques mettent des moyens pour faire en sorte qu'à la sortie de l'hiver on ait un piégeage sélectif de grande envergure, sur la moitié de la France bientôt, puisque étant donné que c'est un montagnard, ce frelon asiatique, et compte tenu qu'il n'a besoin que d'eau pour se développer, on peut penser qu'il couvrira toute la France très rapidement, qu'il sera

aux portes de Paris dans quelques années. Et on peut malheureusement penser qu'un jour la France devra assumer que sur le continent européen, ce frelon asiatique est entré pour la première fois par la France, et notamment par le port de Bordeaux.

Enfin sur le deuxième gros paquet, je voudrais insister sur deux points qui me paraissent très importants.

Le premier, c'est la ressource protéique de l'abeille. Je crois que nous avons de par les remembrements, de par la politique agricole commune, de par la disparition des légumineuses, de par la disparition d'un certain nombre de sites de nidification... je crois que nous avons – dans certains cas de figure – fait disparaître tout simplement, pendant une période donnée, la ressource protéique des abeilles.

Je crois qu'à travers un certain nombre de mesures, soit auprès des collectivités territoriales, soit par des mesures financières qui doivent impérativement faire l'objet de confortements lors de la renégociation du bilan de santé à mi-parcours de la PAC, et puis de l'après PAC de 2013, qu'il y a lieu de travailler sur cette absence, provisoire certes, de ressources protéiques pour l'abeille, notamment au moment des récoltes qui peuvent être suivies par des périodes de mauvais temps, ou qui peuvent être suivies par des périodes de sécheresse qui ne font pas germer les nouvelles graines. Et on voit bien dans certaines régions – pas toutes – que les apiculteurs identifient clairement cette problématique comme une des problématiques sur laquelle nous devons travailler.

Je rajoute la capacité mellifère des plantes, qui n'est plus du tout étudiée, qui n'est plus un critère de sélection. Je crois que nous pourrions nous battre ensemble sur cette nouvelle capacité mellifère des plantes qui pourrait être, non pas systématiquement, mais quelquefois réidentifiée au niveau de la sélection.

Enfin, je crois que, Mesdames et messieurs, le changement climatique est quelque chose qui se produit malheureusement beaucoup plus rapidement que prévu. Et le cycle de vie de la ruche, le cycle de vie de la reine, fait que probablement dans certaines régions, les accrocs climatiques et la violence avec laquelle nous passons d'une période sèche à une période humide, d'une période froide à une période chaude... la violence avec laquelle et l'intensité avec laquelle nous avons durant une période assez longue, soit des périodes sèches, soit des périodes de pluie, provoque indéniablement un dérèglement du cycle naturel de l'abeille. Je crois que l'Institut Technique et scientifique, devra aussi intensifier ces recherches en ce qui concerne le réchauffement climatique.

Je n'ai pas évité d'aborder le problème des OGM – il y a un paragraphe important sur les OGM – où je reconnais aux apiculteurs les inquiétudes – au même titre que l'agriculture biologique – sur le comportement de l'abeille, qui ne la met pas à l'abri des contaminations notamment en matière de pollen.

Sur les OGM, je fais un certain nombre de propositions à la haute autorité – dans laquelle nous avons obtenu que les apiculteurs soient représentés – et, bien sûr, un certain nombre de points précis sur lesquels la haute autorité devra impérativement, avant tout nouvel avis favorable d'homologation de nouvelles plantes, tenir compte de la spécificité des apoïdes sauvages et des abeilles.

Enfin, pour terminer et pour conclure, Monsieur le Président, quelques mesures plus symboliques mais qui me paraissent importantes, et dans le sens de vous simplifier la vie : j'ai d'ores et déjà un avis favorable pour la dérogation pour la transhumance pour les conducteurs routiers. Je crois que c'est symbolique, mais c'est quelque chose qui est attendu. Vous serez, Mesdames et Messieurs apiculteurs transhumants, – n'y voyez aucune connotation péjorative – considérés dès l'année prochaine comme conducteurs ambulants. C'est-à-dire que les temps de conduite vous seront repoussés au même titre qu'ils le sont pour les conducteurs des cirques. C'était demandé.

J'ai bien dit : "n'y voyez aucune connotation", car je me suis battu pour que cela soit annoncé à la remise du rapport, ce qui a été fait.

J'ai parlé dans le rapport de la gelée royale... je passe rapidement. Je crois que dans un pays où le tonnage de miel importé est maintenant supérieur au tonnage de miel produit, il y aura lieu de travailler ensemble à une identification de ces deux produits parce que sur les marchés, très franchement, pour faire la différence entre un miel produit en France, et un miel importé... et bien bon courage, car moi je ne sais pas faire.

Donc, je fais des propositions également dans ce sens. Et puis enfin, je crois que même si les délégations européennes et mondiales présentes à votre congrès prouvent que la France n'est pas la seule à travailler sur ce problème... je crois que votre capacité – à travers la représentation professionnelle, l'engagement et la mise en place de ce comité de pilotage, de cet institut technique, pourquoi pas je l'espère le plus rapidement possible de cette interprofession – place la France, au plus haut niveau de la république, en devoir d'être la sentinelle d'alerte, le sonneur d'alerte au niveau européen et mondial de cette situation.

Je crois qu'au moment où les finances publiques se font rares, nous aurons intérêt à avoir une certaine synchronisation française, européenne et mondiale des programmes de recherche.

La France, à la tête de présidence de l'Union Européenne, pourrait jouer ce rôle encore pendant quelques mois, de lancer l'idée d'un certain tour de table européen et mondial. Et que pour plus tard, lorsque nous aurons résolu, je l'espère, ces problématiques de mortalité et de surmortalité des abeilles et des apoïdes sauvages, et bien je crois que nous devons aussi identifier cette abeille en véritable sentinelle universelle de l'environnement, pour que pareil désastre ne se reproduise plus.

C'est pour cela que je souhaite que la France porte un message mondial et étudie, avec vous, la possibilité d'un classement mondial de l'abeille au niveau de l'UNESCO – pourquoi pas – de manière à ce que si nous arrivons à résoudre les problèmes, et bien les générations futures n'aient pas à se poser des questions... n'aient pas à vivre le désastre qu'un certain nombre d'entre vous vivent chaque année.

Merci beaucoup, Président, d'avoir accepté de travailler avec moi pendant six mois. Si vous le souhaitez, je m'engage à continuer l'écoute, à continuer l'ouverture, et surtout je m'engage à mettre du temps avec vous, autour de ce comité de pilotage,

pour que puissions ensemble, mettre pour la France – surtout pour les abeilles – une filière apicole durable en place.

Henri CLÉMENT, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française – UNAF

Merci, Monsieur le Député. Je vous remercie pour les éclairages que vous avez apportés à votre rapport. Soyez persuadé qu'à mes côtés Monsieur BARBANÇON, Président de la FNOSAD, Madame LORTSCH Présidente du SNA, participeront avec énergie et le plus grand dynamisme au comité de pilotage que vous allez mettre en place.

Vous avez indiqué que la France devait devenir la sentinelle de l'Europe en matière de protection de l'abeille... Elle l'a été : elle l'a été quand elle a retiré le Gaücho sur le tournesol et sur le maïs ; elle l'a été sur le Régent ; elle ne l'est plus depuis qu'elle a autorisé le Cruiser.

Aujourd'hui, ce relais a été pris par nos voisins européens. L'Italie vient de retirer le Thiamethoxam, le Fipronil, la Clothianidine, l'Imidaclopride. La Slovénie l'a fait également. Les Allemands ont pris des mesures... et je souhaite vivement que la France, effectivement, redevienne le leader qu'elle a été puisqu'au niveau non seulement européen mais mondial, nous étions observés comme des précurseurs en matière d'homologation.

Vous avez parlé de l'échelle européenne et vous avez raison : aujourd'hui le CAD (Comité d'Aide au Développement) est européen. Hier, nous avons une conférence prononcée par Étienne BRUNEAU, Président du COPA COGEMA. Je souhaite que vous le rencontriez. Quand on voit les failles en matière d'homologation de produits phytosanitaires, à l'échelle de l'Europe, on a de quoi être inquiets non seulement pour aujourd'hui, mais pour demain, pour les abeilles et les insectes pollinisateurs. Donc, aidez-nous à travailler à ce niveau, parce que nous en avons besoin effectivement.

Je vais donner la parole à Madame LORTSCH, Présidente du SNA, à Monsieur BARBANÇON, Président de la FNOSAD, et puis nous aurons un quart d'heure de questions si vous le voulez bien.

Madame LORTSCH, Présidente du SNA

Monsieur le Député, merci pour ces éclairages. En effet, il est important pour nous de rappeler que ce n'est pas la quantité de ruches qui fait un bon apiculteur : mais un bon apiculteur peut avoir peu de ruches... aussi je voudrais rappeler que la France est regardée par le monde entier pour sa grande biodiversité.

La France est un pays qui est tellement bien situé, qui se retrouve avec des territoires qui ont chacun une particularité, avec des mers qui nous contournent. Je crois que nous avons ici l'exemple même de ce qu'est la biodiversité, et il nous paraît important que l'apiculture en France prenne aussi cet essor, parce qu'il est important que la France reprenne sa première place dans l'apiculture.

Je crois que c'est devenu grave aujourd'hui. Nous sommes regardés par le monde entier. On nous observe et on voudrait voir que cela avance. Merci

Monsieur BARBANCON, Président de la FNOSAD.

Monsieur le Député, j'ai déjà eu l'occasion, lors de la remise de votre rapport, de vous féliciter et de vous remercier pour ce rapport, qui est un texte qui montre une grande ouverture, il faut quand même le dire.

Vous avez placé ce rapport sous le signe de la discussion. C'est une bonne chose et le Président Clément vous a bien dit que nous étions prêts à participer à ce travail de constitution d'une filière qui n'existe pas vraiment dans notre pays.

Filière : derrière il y a une idée de prospérité qui se dégage. Vous savez comme moi que la prospérité c'est une question d'ambiance, d'état d'esprit. C'est vrai dans une ruche ; c'est vrai dans une population d'humains.

Et pour avoir cette prospérité chez les apiculteurs, je crois qu'il est bon de faire très très attention au mental des gens.

Hier, nous avons eu le témoignage d'un apiculteur Italien, représentant d'une structure Italienne, qui nous a dit textuellement à la tribune – et c'était un cri du cœur, quelque chose d'assez émouvant – “depuis tout ce qui se passe avec les abeilles, nous ne sommes plus heureux de faire notre métier”.

Et c'est quelque chose que je trouve extrêmement grave. C'est gravissime cet état de choses. Et alors, je voudrais en profiter pour vous donner un petit conseil, mais qui se veut très sympathique, je le précise, ce n'est pas une attaque. Ne le prenez surtout pas comme cela.

Vous avez affaire devant vous à un auditoire qui subit des dégâts dans son cheptel depuis un certain nombre d'années... Qui subit peut-être aussi des dégâts de neurotoxiques, on n'en sait rien... Mais en tout cas on a des apiculteurs qui ont des nerfs à fleurs de peau, et quand vous leur dites par exemple “du couvain au pot de miel”, vous les choquez.

Parce que pour tout apiculteur, avant d'avoir le pot de miel, il faut passer par la fleur. Et ces fleurs, il peut en manquer et je pense qu'il y aura certainement des questions qui vont revenir là-dessus. Mais ces fleurs peuvent être porteuses de contaminants, cela vous l'avez prévu bien entendu... mais évitez de dire “du couvain au pot de miel” ou “de la reine au pot de miel”. Il y a une étape indispensable, c'est la fleur. C'est tout ce que je voulais dire.

Henri CLÉMENT, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française – UNAF.

Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ?

Alain LAPERROUSAZ, Apiculteur professionnel.

Oui, merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député, comme vous l'avez signalé dans votre rapport, la disparition des abeilles est concomitante entre autres, à la disparition des fleurs et de la biodiversité en général. Cette disparition des ressources nectarifères et pollinifères, c'est non seulement la disparition de l'alimentation de l'entomofaune, mais c'est aussi la disparition de leur boîte à pharmacie. Et ceci, au moment même où le dernier prix Nobel de médecine, le professeur MONTAGNIER, conseille aux hommes de revenir à la phytothérapie... C'est dire toute l'importance des fleurs et de la biodiversité. Or les pratiques agricoles mises en place ces dernières années, avec les fauches précoces, ont fait disparaître les prairies multiflorales au profit des seules graminées. Et ce n'est pas un hasard si la disparition des colonies est aussi importante dans les zones laitières que partout ailleurs en France.

Je ne suis pas dans une zone où les pesticides sont particulièrement utilisés, mais c'est une véritable catastrophe dans nos ruchers.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Député, que c'est la diversité des fourrages qui fait la diversité des fromages. Toute la communication des fromages en A.O.C. fait référence aux fleurs.

Or celles-ci ont totalement disparu des prairies, à tel point que la répression des fraudes est intervenue pour mettre un terme à cette référence aux fleurs dans la communication des fromages en A.O.C.

Ma question est simple, Monsieur le Député. La filière apicole est engagée et pour longtemps, dans une stratégie de survie de cheptel. Même si les bonnes décisions sont prises, il faudra un temps de réponse.

Alors comment allez-vous convaincre les différents Présidents des chambres d'Agriculture, de la nécessité d'un retour rapide à des pratiques agricoles qui soient respectueuses de l'environnement, qui soient respectueuses du consommateur, qui soient respectueuses de l'abeille ? Je vous remercie Monsieur le Député.

Martial SADDIER, Député de Haute-Savoie

Président CLÉMENT, je pense que sur l'aspect des produits phytosanitaires, encore une fois, le rapport était un rapport généraliste. Je sais que les apiculteurs sont frustrés de ne pas avoir lu, tel ou tel produit commercial... d'abord je n'en avais pas le droit, et deuxièmement ce n'était pas l'objet de la mission. Cela est l'objet d'une autre mission, je sais, sujet sur lequel on discute, et sur lequel les discussions sont âpres avec le Ministère de l'Agriculture. Ma mission – et là je pense que je peux être utile à la profession – c'est que, si derrière le rapport SADDIER, et derrière le comité de pilotage, on obtient dans un délai que je souhaite le plus court possible – sur lequel je ne m'engage pas – que les quatre points précis que j'ai cités deviennent un critère d'homologation de toute nouvelle matière active en Europe, franchement on aura fait un sacré travail ensemble.

Je rappelle aussi que dans le Grenelle de l'Environnement, on a voté un objectif de disparition de la moitié des matières actives homologuées aujourd'hui. Notamment, toutes les vieilles cochonneries que l'on connaît, ont maintenant un délai de disparition dans notre pays. On peut toujours faire plus, je suis d'accord, mais en tout

cas sur ce point précis, c'est écrit noir sur blanc sur le rapport. Ce sera la ligne de conduite du comité de pilotage.

Madame la Présidente, je ne peux qu'abonder dans ce que vous avez dit, sur l'aspect, j'ai cru comprendre, de la biodiversité et de la représentativité. Je sais que c'est un sujet délicat. Je crois que le rapport est très clair.

D'abord, je propose que l'on mette un peu d'ordre dans tous les seuils.

Franchement, seuil fiscal à 10, seuil M.S.A. à 32, seuil européen des aides à 75... un seuil de reconnaissance à 150 au niveau européen... et un seuil de 400 pour la France ! C'est un truc de fous. Il faut que l'on essaye d'harmoniser.

Là aussi, la France peut être force de proposition. Cela vous simplifierait la vie. Et très franchement, la fourchette que j'ai proposée répond parfaitement aux inquiétudes légitimes qui voudraient que l'on n'exclût pas qui que ce soit dans la forme d'organisation de la filière. Simplement je me permets de dire, aux uns qui auraient 5000 ruches : ce n'est pas parce que l'on a 5000 ruches que l'on doit décider tout seul ; et peut-être d'expliquer à d'autres que lorsqu'on a deux ruches dans son jardin, il faut peut-être accepter qu'il y ait des gens qui en ont beaucoup plus. Voilà. Dès que l'on a dit cela, entre les deux extrêmes, les gens raisonnables devraient s'y retrouver. Je suis assez confiant, mais ce n'est peut-être pas le plus urgent. Peut-être qu'avec la maturité et les discussions nous arriverons à trouver un accord.

Monsieur le Président BARBANÇON... Sur l'aspect du sentiment, je me permets très amicalement de vous rappeler que j'ai accepté la mission, et qu'il y en a d'autres qui l'ont refusée avant moi. Je le dis quand même. Et qu'après avoir fait ma mission depuis six ans sur l'agriculture biologique, on m'a dit : "tu t'en es sorti pas trop mal avec l'agriculture biologique, mais cette fois avec les apiculteurs, ta carrière est terminée. C'est tellement compliqué que tu ne t'en sortiras pas".

Sur la filière, quand je dis, l'expression " du couvain au pot de miel", je suis d'accord avec ce que vous dites. Simplement une filière animale de l'abeille, en terme de visibilité, c'est bien "du couvain au pot de miel".

Je pense que j'ai suffisamment parlé des fleurs, et de ce qu'il pouvait y avoir sur les fleurs. Simplement, je souhaiterais que tous, autour de ce comité de pilotage, puisse identifier une filière apicole animale qui nous permette, ensemble, de mettre tous les acteurs autour de la table... et que l'on puisse identifier, point par point, ce qui va et ce qui ne va pas.

Dans mon propos, il ne s'agit pas d'exclure la fleur... je pense que j'ai suffisamment appuyé là où cela faisait mal : sur les produits phytosanitaires, sur la biodiversité. Simplement je voudrais attirer votre attention, sur le fait que pour les vaches, du veau jusqu'au pot de lait, il y a une filière. Et que cette filière, puisqu'elle existe, puisqu'elle est structurée, puisqu'elle est forte, cela lui permet d'aller au-devant des pouvoirs publics, de revendiquer et d'obtenir. C'est le rêve que je fais pour l'abeille. Sur la forme, je suis d'accord avec vous. Mais n'y voyez aucun mauvais esprit, ni aucun côté péjoratif de ma part, lorsque je parle "du couvain au pot de miel". Cela dit, je ne le dirai plus. Promis. Comme cela l'affaire sera réglée.

Sur la disparition des fleurs et de la biodiversité :

Je vais répondre à l'apiculteur professionnel, d'autant plus qu'il est de mon département. Je pense et je l'ai dit dans le rapport, ce n'est pas la cause principale de mortalité mais il y a clairement des moments où le cycle de l'abeille est perturbé. Je vais vous prendre l'exemple de la lavande, qui m'a été signalé par les apiculteurs du sud-est. Entre la récolte manuelle de la lavande, et la récolte mécanique, la vie des abeilles a changé.

Il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a pas de problèmes avec les produits phytosanitaires. Il s'agit de dire que l'introduction de la récolte mécanique de la lavande, fait que pour l'abeille, en l'espace de dix à quinze jours, sur une grande région, tout disparaît. Si cela est suivi par un mois de très forte chaleur, et d'absence de pluviométrie, les nouvelles graines ne vont pas germer, et cela ne va pas recréer la ressource protéique.

Vous avez dans le cycle de la ruche, à un moment donné, une coupure de l'alimentation, qui se traduit par une interruption de la ponte et un affaiblissement de la colonie.

Oui, il semblerait que dans certains cas précis, il y ait un problème sur la biodiversité et la ressource protéique.

Sur la dernière question :

D'abord, les chambres d'agriculture ne sont pas toutes mauvaises. La preuve, moi j'en sors. Et deuxièmement, le comité de pilotage va servir à cela. On va demander à l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), et je l'ai proposé aux ministres, que l'APCA soit autour de la table.

Ce qui veut dire pour vous – ce qui n'est pas forcément possible aujourd'hui – qu'avec une force de proposition du comité de pilotage, vos représentants pourront dire aux représentants de l'APCA : "voilà ce que l'on souhaite que les chambres d'agriculture préconisent ou ne préconisent pas, en ce qui concerne un certain nombre de problèmes". Donc c'est très important que l'on puisse se mettre tous autour de la table rapidement.

Maurice MARY, apiculteur professionnel dans l'Indre et l'un des vice-présidents de l'UNAF.

Je voudrais vous remercier pour votre rapport, mais surtout, pour l'exposé qui nous a éclairé. Je reprends de l'optimisme.

Dans votre rapport, il est question sans arrêt de trouver les causes de la surmortalité des abeilles, et d'y apporter des remèdes. Je vous en remercie beaucoup au nom de mes collègues. C'est notre souci principal bien entendu. Pour apporter un autre éclairage d'homme de terrain, je voudrais remonter un petit peu en arrière très rapidement. Vous dire que jusqu'en 1994, la France avait un cheptel qui était plutôt en augmentation. À ce moment-là, on avait des ressources mellifères importantes, intéressantes – en particulier sur le tournesol – qui nous permettaient d'être exportateurs de miel. Nous produisions en France l'équivalent de la consommation : autour de 40 000 tonnes. Nous exportions encore un contingent.

Et puis est arrivée l'année 1994 qui a été l'amorce d'un mouvement dramatique pour les apiculteurs.

En 1994, dans notre zone du centre – l'Indre et le Cher – ont eu lieu les premiers semis de tournesol traités Gaucho, donc avec cette substance neurotoxique

systémique. Qu'est-ce qui s'est passé pour nous sur le terrain – car nous étions en première ligne ? Un tiers de nos ruchers environ se sont retrouvés dans cet environnement. Nous avons vu des populations dépérir. Nous avons vu qu'il n'y avait pas de récolte. Ces ruches étaient condamnées pour l'hiver par affaiblissement. Nous avons fait une enquête auprès des agriculteurs qui environnaient ces ruchers. Nous avons obtenu la réponse suivante : "C'est la première année. On nous a dit : vous semez cela et vous serez tranquilles". C'était le tournesol Gaucho. J'ai fait remonter immédiatement au Service de la Protection des Végétaux cette constatation de la surmortalité des abeilles, qui a perduré jusqu'à maintenant. Actuellement, où en sommes-nous ? Nous avons un cheptel équivalent à 60 % de celui de l'époque. Il serait à zéro si les apiculteurs ne s'étaient pas épuisés à refaire du cheptel pour compenser les pertes. La production de miel est tombée dans le même temps de 40 000 tonnes à 20 000 tonnes

Bernard MANONVILLER - Rucher des ALLOBROGES

Je voudrais vous remercier d'avoir pris ce rapport très difficile de l'apiculture. Ce rapport a permis de faire un électrochoc dans l'apiculture. Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais entre hier matin et aujourd'hui, on peut voir trois instances apicoles, l'UNAF, le SNA, la FNOSAD, être ensemble à la tribune et d'avoir le courage de parler sans trop d'a priori. Ce n'est pas souvent que cela s'est fait. Je vous remercie déjà pour cela.

Monsieur le Député, je vous ai vu en Savoie, et j'ai cherché vainement dans le rapport une mention du "Rucher des Allobroges", qui représente 1900 apiculteurs. Cela m'a finalement un peu interpellé quelque part.

Si on a pu faire tout ce travail, c'est qu'il y a eu des quantités de bénévoles, des petits producteurs qui permettent à l'abeille de survivre.../...

Je n'ai pas réussi à trouver des réponses pour ces petits producteurs. J'ai eu du mal à leur trouver une place. J'aimerais que vous nous éclaireriez un peu sur ce sujet parce que vous vous rappelez des paroles que vous m'aviez dites en son temps : "Les petits producteurs, on ne vous oubliera pas ; on va penser à vous". Et j'ai eu du mal à retrouver cette pensée. Si vous pouviez m'aider.

Richard LEGRAND, Président de l'Abeille Périgourdine

Je voudrais vous remercier pour le travail effectué et pour la prise en compte du frelon asiatique. En effet, il représente 10 % de votre rapport. Cependant, j'aimerais d'abord vous rappeler que *Vespa velutina* n'a qu'un impact très limité dans le temps, puisqu'il est identifié depuis deux ans, et dans l'espace, puisque c'est le grand sud-ouest, et plus particulièrement l'Aquitaine, qui est dramatiquement touchée.

Il ne saurait expliquer la totalité, comme vous venez de le préciser quand même aujourd'hui, des problèmes rencontrés par l'apiculture, que l'on identifie plutôt liés aux pesticides, et probablement bientôt aux OGM.

Cependant dans le cas du frelon asiatique, il est apparu que l'État était particulièrement absent et relativement inefficace jusqu'à aujourd'hui. Il a fallu dix-huit mois pour qu'il commence à entamer une action.

Cette action est très différente selon les départements. Chaque préfecture, chaque département, réagit de façon différente. Il serait souhaitable – louable – qu'il y ait enfin, un plan d'action national pour lutter contre ce nouveau prédateur. Enfin, comme cela a mis en évidence une certaine inefficacité, je suis très inquiet en cas d'une nouvelle introduction... par exemple, *Aethina tumida*, qui menace notre pays. Voici ma question : comment organiser une défense sanitaire efficace, pour les années à venir, afin de protéger nos ruchers ?

VUILLOUD Patrick, Président du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

Monsieur le Député. Comme nous avons eu beaucoup d'occasions de nous rencontrer, je veux vous faire part d'une anecdote. À midi, j'ai déjeuné en face d'un apiculteur qui a commencé sa carrière à quatorze ans, il a 85 ans actuellement. Il est passé par toutes les étapes de l'apiculture. Il nous a dit que ce n'est pas le nombre de ruches qui détermine l'apiculteur. Autrement dit, pour moi et pour l'ensemble des petits apiculteurs qui composent nos syndicats – bien sûr il y a aussi les pluriactifs et les professionnels, dont il faut tenir compte – pour moi l'apiculture commence à une ruche. Nous avons aussi posé la question suivante : que pensez-vous de l'avenir de l'apiculture en France ? Ce Monsieur nous a répondu : "Si on continue dans ce sens-là, l'apiculture est perdue".

Martial SADDIER, Député de Haute-Savoie

Ce n'était pas vraiment une question, mais merci pour votre témoignage. Concernant les OGM, je pense que ma position personnelle est claire et transparente vis-à-vis de tout le monde. Je ne peux pas être en charge de l'agriculture biologique dans ce pays – très modestement – et d'essayer de vous aider à faire avancer la problématique de l'abeille, pour ne pas avoir des positions claires sur ce sujet. C'est pour cela que j'ai identifié très clairement ce qui me semble être des préoccupations légitimes de votre part.

À la question "est-ce que vous pouvez compter sur moi"... À mon modeste niveau, avec le pouvoir qui est le mien, je vous confirme que vous pouvez compter sur moi. C'est un sujet qui ne sera pas éludé au comité de pilotage que je préside. Et au-delà de la haute autorité qui donne effectivement un avis, c'est le ministre qui décide. Le ministre a accepté de mettre un comité de pilotage, et il faudra qu'il accepte que le comité de pilotage lui donne aussi un avis.

Je me battrai à vos côtés - je ne sais pas ce que l'on obtiendra - pour que l'irréparable ne soit pas commis sur ce sujet.

Quelqu'un a dit : ce rapport est un électrochoc. C'est exactement cela. Le rapport ne résoudra rien. Cependant lorsqu'un premier ministre nomme un parlementaire en mission, c'est qu'il y a clairement un problème important sur un sujet particulier, puisqu'il est identifié au plus haut niveau de la République. Il nomme quelqu'un d'extérieur, qui souvent est choisi parce que justement il vient de l'extérieur, et qu'il a un regard un peu neuf, et il lui demande d'essayer de faire une synthèse. C'est cela le rapport. Il n'est pas parfait. J'en suis bien conscient. Mais simplement, c'est un électrochoc, qui a le mérite d'exister. Après, la filière – en passant par les fleurs – doit être capable de s'en saisir et de rebondir, de se dire "il s'est passé telle chose

dans le passé - on ne va pas tout effacer". On est arrivé à un tel stade qu'il faut maintenant, non pas faire table rase du passé, mais essayer – au moins sur quatre ou cinq sujets, qui sont consensuels entre vous – de se mettre autour de la table pour obliger les gouvernants à prendre telles ou telles décisions. C'est cela l'électrochoc du rapport. Si nous ne sommes pas capables de faire cela, le rapport n'aura servi à rien. Si vous êtes capables de faire cela, vous aurez transformé l'essai du rapport. Alors oui, c'est un électrochoc.

Sur les petits producteurs... vous m'avez dit "nous n'avons pas vu dans le rapport les petits producteurs", mais vous n'avez pas vu non plus qu'il fallait supprimer les petits producteurs. Je ne pense pas l'avoir écrit, et je ne pense pas l'avoir dit, puisque j'ai dit en parlant de l'harmonisation des seuils qu'il fallait trouver un équilibre dans la représentativité... ce qui mettra probablement le plus de temps parce que je sais que c'est délicat. Je proposerai au comité de pilotage de commencer par le projet, et à la fin, la représentativité on la trouvera. Ce sera équilibré, et il n'est pas question, je ne l'ai jamais dit, je ne l'ai jamais écrit, de faire disparaître les petits producteurs. Il faut que chacun y mette un peu du sien.

Sur le frelon asiatique... il y a des gens dans le pays, je vous le dis, qui colportent que le frelon asiatique fait partie de la biodiversité. Je vous le dis – et vous le savez puisque vous êtes au coeur du système – j'ai quand même eu le courage de me lever et de me mettre en rempart contre ces gens. On va peut-être s'occuper des apoïdes sauvages, avant de s'occuper de la santé du frelon asiatique !

Quand vous dites que c'est une affaire contingentée à l'Aquitaine, je ne suis pas d'accord avec vous. On a des nids de frelon asiatique aux portes de Paris et qui ont été identifiés. Je vous le dis, il colonisera tout le pays très rapidement, et l'Europe par la suite. La France portera la responsabilité de ne pas avoir réagi, et d'avoir contaminé tout le continent. Enfin, je n'ai pas dit que c'était la totalité des problèmes de l'apiculture. C'est un des problèmes. C'est une espèce nouvelle chez nous. C'est pour cela que j'en ai fait un point important. Si je vous avais fait dix pages sur le varroa, vous m'auriez dit "on ne l'a pas attendu sur le varroa". C'est pour cela que j'ai développé un peu le problème du frelon. Je pense que c'est un vrai problème d'invasion, et je pense qu'en plus on aura un accident : un problème de santé publique.

Par rapport à la réaction des services de l'État, ce n'est pas tout à fait par hasard que j'ai mis en avant le Préfet de Dordogne. Ce haut fonctionnaire est une personne courageuse. Envers et contre tous, il a appliqué d'autorité quelque chose qu'on ne lui demandait pas forcément. Je tire un coup de chapeau à ce Préfet de Dordogne, et j'assume mes propos.

Voilà, Président, j'espère avoir répondu à toutes les questions, je sais qu'il y en a encore, mais nous aurons l'occasion de nous revoir.

Henri CLÉMENT, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française – UNAF.

Tout à fait. Je crois que l'on peut vous applaudir, vous remercier. Vous avez devant vous une salle comble. Vous voyez qu'il y a encore de nombreuses questions que l'on souhaiterait vous poser jusqu'à ce soir.

Je crois que maintenant l'important, c'est que nous allons travailler ensemble pour que ces éléments se traduisent dans la réalité. Nous n'obtiendrons certainement pas tout, mais que nous avançons sur les points essentiels, et l'apiculture s'en portera mieux, dans l'intérêt des apiculteurs, de l'agriculture, et de nos concitoyens.

Transcription de cette intervention réalisée par le « Syndicat d'Apiculture du Rhône »
www.rhone-apiculture.fr